

# *Programme du 5<sup>e</sup> dimanche du Rosaire*

## *Fiche d'informations*

Qu'est-ce que le Programme du 5<sup>e</sup> dimanche du Rosaire?

- Les conseils des Chevaliers de Colomb sont encouragés à parrainer les services de prière du Rosaire le 5<sup>e</sup> dimanche des mois suivants:
  - Le 30 août 2015
  - Le 29 novembre 2015
  - Le 31 janvier 2016
  - Le 29 mai 2016

Quand et où les conseils peuvent-ils conduire les services de prière du Rosaire du 5<sup>e</sup> dimanche?

- Idéalement, avant chaque messe ou une messe choisie le weekend du 5<sup>e</sup> dimanche. Sinon, un service de prière du Rosaire le 5<sup>e</sup> dimanche peut être conduit dans la salle paroissiale ou la salle du conseil à un moment opportun de cette fin de semaine.
- Il est important que, lorsque les services de prière du Rosaire le 5<sup>e</sup> dimanche sont planifiés, les conseils collaborent avec le prêtre et/ou l'aumônier du conseil, afin de ne pas entrer en conflit avec d'autres événements paroissiaux déjà prévus.

Quel soutien apportera le Conseil Suprême pour ce programme?

- Les conseils recevront, sur demande, une trousse du Programme du 5<sup>e</sup> dimanche du Rosaire, qui comprendra des Dizainiers et les instructions sur la manière d'utiliser un Dizainier.
- Il est important de noter que les participants peuvent aussi utiliser leur Rosaire personnel pour participer à un service de prière du Rosaire le 5<sup>e</sup> dimanche. Les membres des Chevaliers de Colomb, par exemple, peuvent souhaiter utiliser le Rosaire qu'ils ont reçu lors de leur Premier Degré.
- La rousse du Programme du 5<sup>e</sup> dimanche du Rosaire comprendra aussi les documents et l'information qui peuvent être utilisés pour promouvoir le service de prière du Rosaire le 5<sup>e</sup> dimanche du conseil et une Carte de prière du Rosaire, qui comprend les renseignements sur les « Mystères et prières du Rosaire ».
- Le formulaire de commande de la trousse du Programme du 5<sup>e</sup> dimanche du Rosaire sera envoyé à chaque conseil en juillet, et publié sur [kofc.org/formulaires](http://kofc.org/formulaires).

Mener cette *Activité paroissiale* chaque dimanche des 5<sup>e</sup> dimanches pendant l'année fraternelle de 2015-2016 répondra aux conditions à remplir en matière des *Activités de l'Église* pour avoir droit au *Prix Colombien*. De plus, il offre un programme de « formation de la foi » visible qui engagera les membres actuels et leurs familles, et donnera aux familles de la paroisse, qui ne font pas encore partie du conseil, une occasion de découvrir la foi et la camaraderie qu'offre l'adhésion aux Chevaliers de Colomb.